



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Septembre 1998

Numéro 5

Dans ce numéro

- 1 CAP des Inspecteurs du 9 septembre.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Non à la privatisation de la CNP.
- 4 Adhésion de la section Côte d'Or à l'ATTAC.
- 5 Bulletin d'adhésion.

CAP Inspecteurs du 9 septembre 1998

La CAP des Inspecteurs s'est réunie pour examiner un recours sur la dernière notation attribuée à un inspecteur du département.

Le représentant de la CGT a fait remarquer les illusions et les frustrations auxquelles donne lieu la notation du cadre A. En effet, annoncée comme une réforme extraordinaire, cette procédure comporte d'énormes limites. Si l'entretien préalable constitue une avancée considérable, en revanche les critères d'attribution de la note chiffrée sont très discutables puisque la Direction de la Comptabilité Publique accorde à chaque département un certain quota de mois de bonification. Cela contribue donc à limiter le nombre de notes en zone de valorisation pour un département. La Direction est donc amenée à distribuer un nombre limité de notes en zone de valorisation.

En ce qui concerne la révision de note demandée par un Inspecteur de Côte d'Or, le TPG a tenu à préciser que la personne en question s'était très bien adaptée à ses fonctions et qu'aucun reproche ne pouvait lui être adressé. Toutefois, le TPG a refusé de revoir à la hausse sa note malgré les rapports élogieux sur son comportement professionnel. Parallèlement, la Direction s'est engagée à rester vigilante (?) pour la prochaine notation afin d'éviter toute pénalisation.

Par ailleurs, les représentants du personnel ont condamné l'absence d'un entretien préalable à la notation qui est pourtant obligatoire.

Les représentants de la CGT et de la CFDT ont voté contre la position du TPG de maintenir la note attribuée initialement. La personne dispose de deux mois pour déposer un recours auprès de la CAP nationale.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY Olivier (TG Comptabilité).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : CHARLIER Jean-François (TG D.I.) et BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

NON A LA PRIVATISATION DE LA CNP

Après une politique offensive jusqu'en 1995, la Direction semble s'orienter vers une stratégie de renoncement ou d'abandon de la mission de collecte de l'épargne qui se traduit notamment par la volonté de privatiser la CNP.

❖ Pour la CGT, le réseau du Trésor peut constituer, de par son implantation géographique, ses liens avec les collectivités et établissements publics et ses missions de gestion des fonds publics, un outil efficace de collecte de l'épargne et de diffusion de contrats de prévoyance.

Cette mission doit se situer dans le cadre d'une réponse à des besoins individuels ou collectifs des salariés, retraités, associations, mutuelles, petites entreprises, en matière d'épargne ou de couverture de risques.

⇒ Fixée dans le cadre d'une **mission d'intérêt général, conduite par des agents publics, dans un cadre public**, la CGT considère que cette mission doit s'exercer dans le strict respect de la séparation des diverses fonctions, des fichiers et des informations s'y rattachant. Cela suppose des **effectifs formés et des moyens matériels suffisants**.

⇒ L'ensemble des rémunérations annexes liées aux opérations de prévoyance et de collecte de l'épargne doit alimenter une ligne du budget de fonctionnement de la Comptabilité Publique servant à une **attribution plus équitable des rémunérations accessoires** aux agents du réseau.

❖ Concernant la CNP, la CGT dénonce l'opération de privatisation de l'établissement et réaffirme son attachement à la poursuite de notre activité en tant que partenaire de la CNP.

Parallèlement, des **produits nouveaux** doivent être développés afin de **répondre aux besoins de prévoyance des ménages** (couverture des risques, assurance prêts, compléments de retraite, transmission d'un patrimoine aux enfants, etc.) et de **lier l'épargne aux besoins de financement de l'économie**.

⇒ Le **maintien d'une CNP publique** est nécessaire et fait partie du combat de la CGT pour le développement d'un **service public du Trésor de proximité**.

ADHESION A L'A.T.T.A.C.

La section CGT Trésor de Côte d'Or a décidé d'adhérer à l'Action pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens (A.T.T.A.C.). Cette association a pour objet de produire et communiquer de l'information, ainsi que de promouvoir et mener des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde. Parmi ces moyens figure la taxation des transactions sur les marchés des changes (taxe Tobin).

Parmi les **fondateurs de l'A.T.T.A.C.** on retrouve des personnes physiques (René DUMONT, Viviane FORRESTER, Gisèle HALIMI, Bernard LANGLOIS, Daniel MERMET, René PASSET, Ignacio RAMONET, Jacques ROBIN, Philippe VAL) et des personnes morales (AC !, AITEC,

Amis de la Terre, Artisans du Monde, Association Gunter Holzman, Pétition, CADAC, CEDETIM, Fédération des Banques CFDT, Fédération des Finances CGT, Charlie-Hebdo, Confédération Générale des SCOP, Confédération paysanne, CRID, Droit devant !, FGTE-CFDT, FSU, Le Monde diplomatique, MNCP, Politis, Raisons d'agir, Réseaux services publics européens, SNES, SNESup, SNPTAS Equipement CGT, SNUI, SNUIPP, SUD-PTT, Syndicat de la magistrature, Témoignage chrétien, Transversales/ Science/ Culture, UGICT-CGT, Union syndicale Groupe des 10).

Si vous souhaitez vous aussi **rejoindre l'A.T.T.A.C. pour lutter contre la domination de la sphère financière mondiale**, contacter l'un des représentants de la CGT Côte d'Or ou écrivez directement à l'A.T.T.A.C. (9 bis rue de Valence, 75005 PARIS).

BULLETTIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :